

DEMANDE D'AUTORISATION DE CRÉATION DE CIGEO

ACTIONS DE CONCERTATION DE L'ASN

Viviane Nguyen

LE PNGMDR 2022-2026

ACTION HAMA.VL.4 - VEILLER À LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ AU PROJET DE CENTRE DE STOCKAGE CIGÉO

« En écho [aux] recommandations [du HCTISN], aux attentes exprimées durant le débat public de 2019 et à l'avis du 7 juillet 2021 de la CNDP, le ministère chargé de l'énergie, l'ASN et l'Andra, proposeront un cadrage des concertations qui seront menées sous leurs égides respectives. »



Action suivie par le **groupe de suivi « Concertation Projet Cigéo »** du HCTISN

- assurer la « **lisibilité des processus** et [...] **montée en compétence du public** à chaque phase d'avancement du projet »
- « **assurer une information et une participation du public aux échelles locale et nationale** »
- « **viser l'ensemble des publics** » (public averti, grand public « profane » (toutes générations), les riverains du projet Cigéo et acteurs locaux et riverains des sites de production de déchets HAMA-VL)

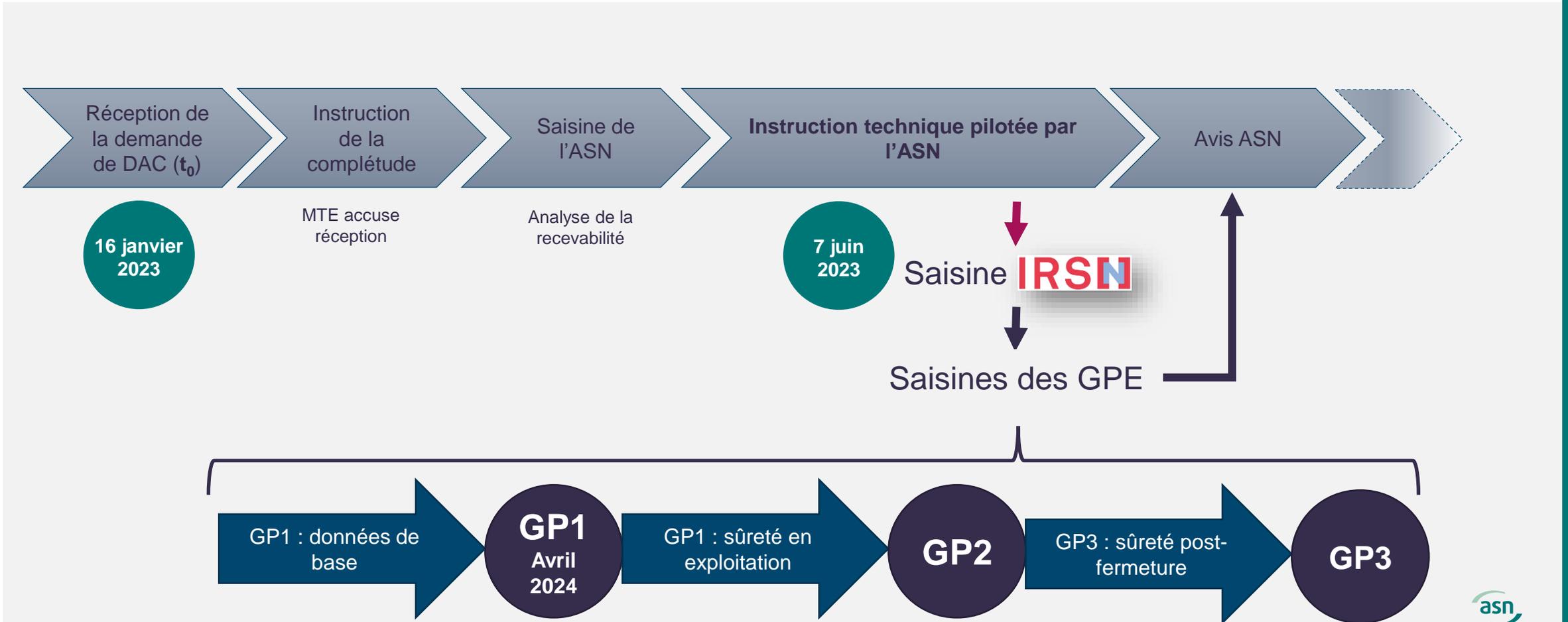


[avis du HCTISN du 20 septembre 2020]

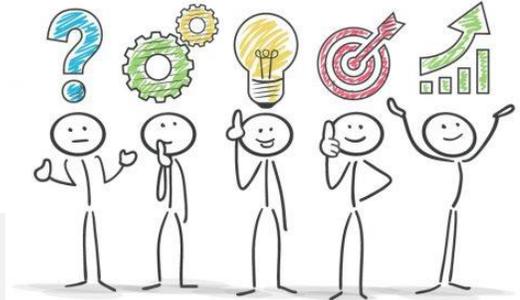
PROCÉDURE D'INSTRUCTION DE LA DAC DE CIGÉO

- Demande d'autorisation de création (DAC) de Cigéo déposée le 16 janvier 2023
- **Spécificités de l'instruction** de Cigéo par rapport à une INB autre (L. 542-10-1) :
 - Implication du Parlement dans la procédure d'instruction ;
 - Avis de la Commission nationale d'évaluation (CNE) sur le contenu scientifique du dossier et son positionnement par rapport à l'état de l'art ;
 - Dispositions techniques : couche géologique ayant fait l'objet d'études au moyen d'un laboratoire souterrain, principe d'une phase industrielle pilote... ;
 - Dispositif de **concertation pendant l'instruction**.
- **L'ASN est le service instructeur pour l'Etat et pilote l'instruction technique.** Elle rendra un avis à l'issue de cette phase d'instruction et avant l'enquête publique
- L'ASN s'appuiera sur **l'expertise de l'IRSN** et la consultation des **groupes permanents d'experts** compétents (usines, déchets, radioprotection)

INSTRUCTION TECHNIQUE DE LA DEMANDE DE DAC



DISPOSITIF DE CONCERTATION



▪ Objectifs poursuivis :

- Maintenir les échanges avec les parties prenantes durant la (longue) phase d’instruction ;
- Associer concertation (avec des PP formées) et information (tous publics) ;
- Veiller à intégrer à l’instruction les questions et préoccupations de toutes les PP ;

▪ Choix de construction du dispositif de concertation porté par l’ASN :

- Participants conviés : représentants des organismes participants au GT PNGMDR (hors Andra) + CLI des sites producteurs de déchets HA-MAVL ;
- **Ateliers de concertation en préparation des saisines de l’IRSN et des GPE :** présentation du contexte, du projet de saisine, recueil des questions et propositions d’ajout/modification, récolement ;
- Actions **d’information des publics** lors de chaque conclusion intermédiaire (réunion des GPE...)

▪ Coordination avec les actions menées par l’IRSN (dialogue technique)

BILAN DES PREMIERS ATELIERS DE CONCERTATION



■ Saisine de l'IRSN :

- Saisine « cadre » portant sur l'ensemble du dossier, y compris ses trois grands volets thématiques ;
- Ateliers le 8 mars (présentation du projet de saisine) et le 6 avril 2023 (bilan et récolement des modifications apportées) ;
- Environ 40 participants / 20 organismes représentés ;
- Plus de 60 contributions amenant plusieurs compléments au projet de saisine (*méthodologie d'acquisition des données, caractère suffisant et incertitudes, optimisations techniques potentielles, définition des spécifications préliminaires d'acceptation des colis de déchets, effets du changement climatique...*)

■ Première saisine des Groupes permanents d'experts :

- Saisine « ciblée » sur le premier volet thématique « évaluation des données de base » : connaissance du site, propriétés des composants du stockage, inventaires ;
- Atelier le 12 septembre 2023 ;
- Nombre limité de contributions, n'appelant pas de modification du projet de saisine.

